

Fonds d'aide aux créateurs vidéo sur Internet (CNC Talent)

Le CNC Talent est un fonds d'aide dédié aux projets en première diffusion gratuite sur Internet. Mis en place en octobre 2017, il vise à soutenir les créateurs vidéo dans la production de contenus originaux et de qualité. Le fonds propose deux types d'aides sélectives avant réalisation : une aide à la création plafonnée à 30 000€ et une aide à l'éditorialisation des chaînes plafonnée à 50 000€. Ces aides sont attribuées par une commission de 10 membres qui se réunit 5 fois par an.

 **by Moss Moss**





Aide à la création

L'aide à la création vise à permettre aux créateurs vidéo un saut créatif qualitatif de leurs contenus. Elle est accessible aux personnes physiques, associations et entreprises de production représentant un créateur vidéo ayant au moins 10 000 abonnés ou ayant été primé dans un festival au cours des cinq dernières années. Le montant maximal de l'aide est de 30 000€, avec un plafond de 50% du budget total prévisionnel.

1 Éligibilité

Créateurs avec 10 000 abonnés minimum ou primés en festival

2 Montant

Jusqu'à 30 000€, maximum 50% du budget total

3 Projets concernés

Tous formats et genres, avec travail de scénarisation

4 Dépôt

En ligne, avec pitch vidéo, devis et RIB

Aide à l'éditorialisation des chaînes

L'aide à l'éditorialisation des chaînes s'adresse aux entreprises de production et associations représentant un créateur vidéo ayant au moins 50 000 abonnés. Elle vise à soutenir la création ou le développement de chaînes diffusant des vidéos d'expression originale française d'intérêt artistique et culturel. Le montant maximal de l'aide est de 50 000€, renouvelable une fois après 6 mois.

1

Éligibilité

Créateurs avec 50 000 abonnés minimum

2

Montant

Jusqu'à 50 000€, renouvelable une fois

3

Projets concernés

Création ou développement de chaînes

4

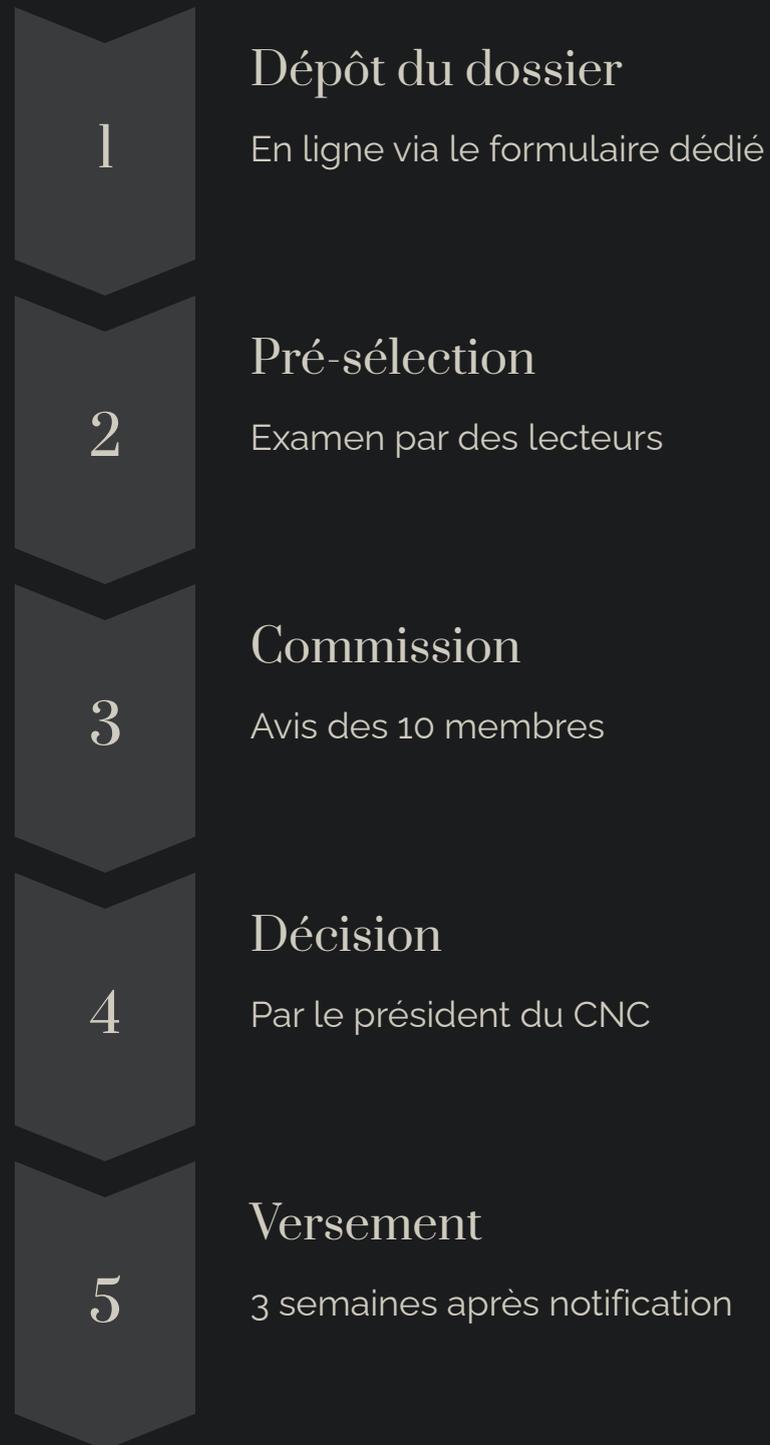
Dépôt

En ligne, avec pitch vidéo, devis, plan de financement et stratégie digitale



Processus de sélection et attribution

Les aides sont accordées par le CNC sur décision du président, après avis d'une commission composée de 10 membres. La commission se réunit 5 fois par an et intervient à l'issue d'une procédure de pré-sélection par des lecteurs. Les réponses sont communiquées moins d'un mois et demi après la date limite de dépôt. Le versement de l'aide intervient environ 3 semaines après la notification d'attribution.



Conditions et contreparties

Les bénéficiaires des aides doivent respecter certaines conditions et contreparties. Ils doivent fournir le lien du projet en ligne et un document comptable détaillé dans un délai de 6 à 18 mois selon l'aide. Les œuvres soutenues doivent inclure la mention "avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée" et le logo CNC/TALENT. De plus, elles peuvent être utilisées par le CNC à des fins non commerciales.

Délai de réalisation

6 à 18 mois selon l'aide

Mention obligatoire

"Avec le soutien du CNC" et logo CNC/TALENT

Utilisation par le CNC

Possible à des fins non commerciales

Justificatifs

Lien du projet et document comptable



Composition de la commission

La commission chargée d'évaluer les projets est composée de 10 membres titulaires et de 22 lecteurs et membres suppléants. Elle est présidée par Nora Hamzawi et inclut des professionnels reconnus du secteur de la création numérique. Parmi les membres, on trouve des créateurs vidéo, des producteurs et des entrepreneurs du web, assurant une diversité de perspectives dans l'évaluation des projets.



Créateurs

Vidéastes expérimentés



Producteurs

Professionnels de l'audiovisuel



Entrepreneurs

Experts du web



Lecteurs

Évaluateurs supplémentaires



Résultats des commissions

Les résultats des commissions sont publiés régulièrement, présentant les projets sélectionnés pour l'aide à la création et l'aide à la chaîne. Par exemple, lors de la commission du 27 juin 2024, plusieurs projets variés ont été soutenus, allant de séries documentaires à des fictions en passant par des émissions de vulgarisation. Les montants accordés varient selon les projets, avec des aides allant de 3 000 € pour des bourses de réécriture à 50 000 € pour des aides à la chaîne.

Type d'aide	Nombre de projets	Montants accordés
Aide à la création	10	8 807 € à 30 000 €
Aide à la chaîne	3	45 000 € à 50 000 €
Bourse de réécriture	3	3 000 €

Contacts et ressources

Pour toute question ou information supplémentaire sur le fonds CNC Talent, des contacts dédiés sont disponibles. Cécile Delacoudre, chargée de mission, et Arthur Troude, assistant gestionnaire, sont les interlocuteurs principaux. Le CNC Talent est également présent sur les réseaux sociaux, notamment YouTube et Facebook, où l'on peut trouver des exemples de projets soutenus et des pitches vidéo inspirants.

Contacts CNC

Cécile Delacoudre :
cecile.delacoudre@cnc.fr

Arthur Troude : arthur.troude@cnc.fr

Réseaux sociaux

YouTube : CNC / TALENT
Facebook : CNC / TALENT

Ressources

Formulaire de demande en ligne
Logo CNC Talent téléchargeable